

# RÈGLEMENT DE LA SAINTE ROSE 2019

## **PRÉLIMINAIRE**

La Sainté Rose est une manifestation solidaire s'inscrivant dans le cadre d'Octobre rose.  
Les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou les poussettes pour enfants autorisées en fin de cortège.

Le présent règlement définit les règles applicables à l'ensemble de la manifestation.

## **Art 1 : DATE, LIEU ET NATURE DE LA MANIFESTATION**

Cette manifestation se déroulera le dimanche 20 octobre 2019

(avec possibilité de retirer les dossard la veille)

Le départ et l'arrivée se situent parc François Mitterrand à Saint-Etienne ainsi que la Village Animation qui se trouve sur place (Salle Omnisport)

Possibilité d'accéder au parking du Zénith.

Cette manifestation n'est pas une compétition mais une rencontre sans chronométrage ni classement.

Elle regroupe 1 épreuve enfant de 4 à 10 ans et 2 épreuves allure libre en marche, marche nordique ou course ouvertes à tous.

Des récompenses seront remises sous forme de lots par tirage au sort.

Les parcours sont entièrement balisés et sécurisés.

Le Village Animation est ouvert à tous (Stands d'information, ateliers découvertes et restauration)

## **Art 2 : ORGANISATEUR**

La manifestation « La Sainté Rose » est organisée par AthléForm'42, association Loi 1901, club sport-loisir affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) avec le soutien de la ville de Saint-Etienne et de nombreux bénévoles adhérents du club. Les bénéfices ainsi que les dons spontanés seront intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer locale.

Athléform'42/Sainté Rose – Stade de l'Etivallière - 1, rue de la Tour - 42 000 Saint-Etienne

[www.lasainterose.fr](http://www.lasainterose.fr) / [lasainterose@outlook.fr](mailto:lasainterose@outlook.fr)

## **Art 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

3-1 : Epreuve enfants / Les Matrus (environ 400m)

Epreuve réservée aux enfants de 4 ans à 10 ans

Années de naissance entre 2010 et 2016

Départ par tranche d'âge.

Une autorisation parentale présentée au retrait des dossards est obligatoire pour les participants mineurs.

3-2 : Marche - marche nordique - course loisir allure libre

La Grabotte (environ 2km) & La Pampille (environ 5km)

Ces épreuves allure libre sont ouvertes à tous sans condition d'âge.

Les participants sont dispensés de fournir un certificat médical ou une licence.

Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

Les poussettes pour enfants sont autorisées en fin de cortège.

3-3 : Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours des 3 épreuves (enfants, 2km et 5km).

3-4 : Village Animation

Divers ateliers découverte ou stands vous accueilleront avec pour certains des inscriptions sur place. Ouvert à tous avec des ateliers parfois ciblés à certains publics.

3-5 : Horaires

Se référer aux informations en ligne sur le site internet de la Sainté Rose.

#### **Art 4 : ASSURANCE**

4-1 : Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation auprès de la GMF. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

4-2 : Individuelle accident :

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance.

## **Art 5: INSCRIPTIONS**

### 5-1 : Tarifs / Clôture des inscriptions

Parcours des Matrus (Enfants de 4 à 10 ans) : 3 Euros

Parcours La GRABOTTE (2 kms) & La PAMPILLE (5 kms) :

Mineurs : 3 Euros / Adultes : 10 Euros

Clôture des inscriptions en ligne : vendredi minuit

Au-delà, inscription sur place avec une majoration de 2€ (la veille ou le jour même)

Possibilité d'accéder aux Animations du Village (Inscription sur place) sans participer aux parcours du matin : 3 Euros (Mineur de 4 ans et plus ou Adulte).

### 5-2 : Droits d'inscription

Les droits d'engagement sur les parcours comprennent :

- le dossard pour les parcours Matrus, Grabotte et Pampille
- un T-Shirt rose, symbole de la course, en fonction des tailles et des stocks disponibles
- le ravitaillement de fin de course
- la sécurité des concurrents sur le parcours
- l'accès au Village Animation

### 5-3 : Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

## **Art 6 : MODIFICATION - ANNULATION**

### 6-1 : Force majeure

En cas de force majeure, ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit à tout instant de mettre fin à la manifestation en cours, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

### 6-2 : Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

## **Art 7 : SECURITE**

### 7-1 : Plan Vigipirate

Ne connaissant pas à ce jour le niveau du dispositif du plan vigipirate pour le 20 octobre 2019, il est conseillé de limiter vos bagages à main pour faciliter un éventuel contrôle à l'entrée du village de la manifestation.

### 7-2 : Parcours

Circuit Les Matrus : entièrement tracé dans le Parc Mitterrand

Circuit La Grabotte : entièrement tracé dans le Parc Mitterrand et à proximité

Circuit La Pampille : Parc Mitterrand et ville sur des voies sécurisés.

Des bénévoles et la Police Municipale seront postés en plusieurs points du parcours pour guider et sécuriser certains passages. Merci de respecter leurs informations.

### 7-3 : Les secours

Un dispositif de secours est assuré par la Croix-Rouge sur toute la journée.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

## **Art 8 : DROIT A L'IMAGE**

De par sa participation, les participants (es) renoncent à tout droit personnel à image (fixe ou audiovisuelle) et autorisent l'organisateur ainsi que les ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci, prises à l'occasion de sa participation à la Sainté Rose, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, selon la loi, les règlements ou les traités en vigueur,

## **Art 9 : RGPD (Le règlement général sur la protection des données)**

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Conformément à cette règle, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisateur s'engage à ne faire aucun usage des données collectées au-delà de la Sainté Rose.

## **Art 10 : ENVIRONNEMENT**

Aucun déchet n'est autorisé à être rejeté par terre volontairement.

## **Art 11 : ACCEPTATION COMPLETE DU REGLEMENT**

Tout participant s'inscrivant à la Sainté Rose reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve.

Le règlement sera affiché le jour de la manifestation, au stand retrait des dossards.